

Indemnités, protection policière... Quels sont les avantages auxquels ont droit les ministres sortants ?



Article rédigé par *Europe 1*, le 12 septembre 2024

Source [Europe 1] : Alors que Michel Barnier cherche des personnalités pour composer son gouvernement, les ministres démissionnaires se préparent pour certains à retrouver la vie civile et d'autres à retourner sur les bancs de l'Assemblée nationale. En quittant le gouvernement, les anciens ministres vont connaître un chamboulement dans leur vie quotidienne.

Le nouveau Premier ministre, [Michel Barnier](#), continue ses consultations dans l'objectif de nommer son gouvernement la semaine prochaine. Les ministres sortants ont donc encore quelques jours pour terminer de faire leurs cartons et faire leurs adieux à leurs ministères. En quittant leur poste, les ministres vont connaître un grand chamboulement dans leur vie quotidiennement. Indemnités, avantages, inconvénients... Europe 1 fait le point sur ce qui change pour les ministres lorsqu'ils quittent leurs fonctions.

Fin des avantages matériels, mais une indemnité pendant trois mois

Premier changement de taille, en plus de son bureau, le ministre ou secrétaire d'État sortant doit quitter le logement de fonction qu'il occupait aux frais de l'État. Ils perdent également tous les avantages matériels auxquels ils avaient droit : voiture de fonction avec chauffeur, secrétaire personnel, accès gratuit et en première classe aux réseaux de transports ferroviaires. La protection policière à laquelle ils avaient droit s'arrête sauf pour les ministres qui ont occupé des portefeuilles dits "régaliens". Cela concerne donc les ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Défense et des Affaires étrangères. S'il le demande, Beauvau peut leur accorder pour un temps limité une protection policière. [Rachida Dati](#) et [Christiane Taubira](#) en ont eu une à leur départ du ministère de la Justice en 2009 et 2016.

[Lire la suite](#)